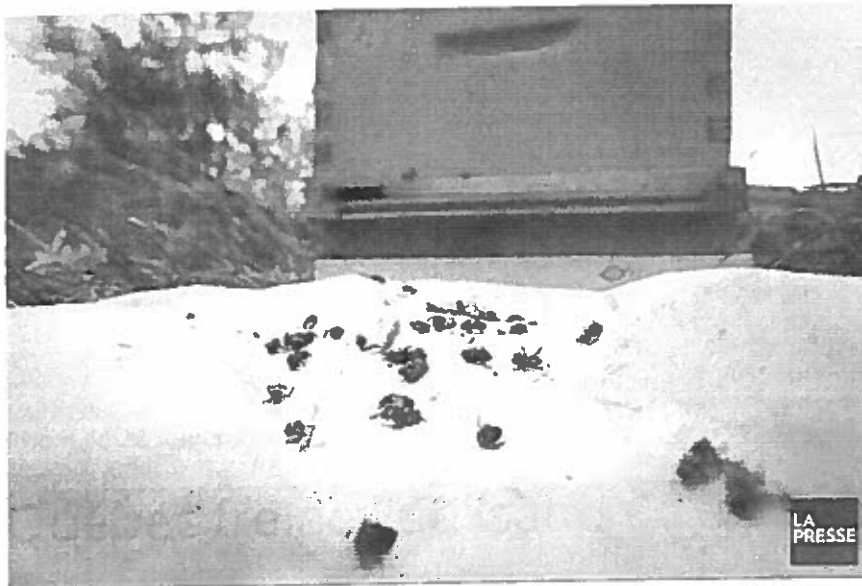


Publié le 22 novembre 2015 à 11h15 | Mis à jour le 22 novembre 2015 à 11h15

## Québec freine l'utilisation d'un populaire pesticide



Il y a quelque chose qui cloche dans des ruches en Montérégie lorsque les agriculteurs sèment le maïs et le soja dans les champs qui s'étendent à perte de vue. Devant plusieurs ruches d'une miellerie de Saint-Marc-sur-Richelieu, par exemple, des ouvrières meurent mystérieusement, comme on le voit sur ce carré de tissu, un linceul pour les recueillir. Les néonicotinoïdes sont montrés du doigt dans ces innombrables décès.  
Photo André Pichette, archives La Presse



Stéphanie Bérubé

La Presse

« Nous voulons réduire le recours aux pesticides dont l'usage comporte le plus de risques », indique le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. David Heurtel vient de dévoiler sa très attendue Stratégie québécoise sur les pesticides.

Le milieu agricole québécois devra ajuster ses pratiques, notamment en ce qui concerne l'utilisation des néonicotinoïdes, une catégorie d'insecticides très répandue en agriculture, mais dont l'utilisation est liée au déclin des colonies d'abeilles.

Le Québec s'inspire donc de son voisin ontarien qui a réglementé

l'utilisation de ces pesticides plus tôt cette année. Il ne sera pas interdit de les utiliser, mais un agronome devra en faire la recommandation à l'agriculteur. C'est un grand changement de philosophie : plutôt que de les utiliser de manière préventive, il faudra s'assurer qu'ils sont indispensables.

L'Ontario a estimé que cette nouvelle approche lui permettra de réduire de 80 % les superficies où l'on plante des semences enrobées, ces grains qui sont traités avec les néonicotinoïdes et qui sont très populaires en culture de soja et de maïs. Les agriculteurs qui les utilisent estiment que cela permet d'augmenter leurs rendements.

Effets néfastes

Ils sont néanmoins très controversés et la pression est forte sur les gouvernements pour limiter leur utilisation. Les études qui indiquent qu'ils auraient des effets néfastes sur plusieurs espèces dont les papillons, des oiseaux, des poissons se multiplient. On s'inquiète plus précisément de leurs effets sur les abeilles dont le dramatique déclin est remarqué depuis près d'une décennie.

Le ministre Heurtel a annoncé qu'il déposera cet hiver un projet de loi visant à modifier la Loi sur les pesticides. D'autres produits sont visés. Le nombre de pesticides interdits pour usage en milieu urbain passera de 20 à 60.

« Concrètement, des pesticides seront ajoutés à la liste des produits interdits dans nos espaces verts », indique la nouvelle stratégie du ministre, qui précise que les propriétaires de terrains de golf devront aussi ajuster leurs pratiques.

### Des pesticides dans les puits individuels

Parmi les puits individuels échantillonnés par le ministère près de zones en culture, 69 % ont montré des traces de pesticides. « D'où un impact potentiel sur la santé de la population, indique également David Heurtel. La présence de pesticides dans l'environnement et l'exposition à ces produits, même à de faibles doses, peuvent avoir des effets sur la santé des personnes. »

Les groupes écologistes ont rapidement réagi à cette annonce. « Nous sommes ravis que le Québec s'engage à réduire significativement les pesticides les plus dangereux pour la santé et l'environnement des Québécois, dont la santé des agriculteurs, qui sont concernés au premier chef, car ceux-ci sont en contact avec les pesticides plus directement encore que la population », affirme Sidney Ribaux, directeur général d'Équiterre.

Équiterre et la Fondation David Suzuki ont également salué l'intention du gouvernement de taxer les pesticides en fonction de leur degré de toxicité. « Tout comme nous l'avons fait pour le tabac, l'alcool et l'essence, il faut envoyer un signal de prix si l'on veut réduire l'usage des pesticides, puisque le niveau de taxation sera fonction du niveau de toxicité, l'agriculteur aura un signal pour éclairer ses choix », a ajouté Sidney Ribaux.

© La Presse, ltée. Tous droits réservés.